Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 115

Artikel: Assurance-maternité

Autor: M.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256629

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enfin, vers 11 heures, tout s'éclaircit, les épreuves sont revues, nous jetons un coup d'œil sur la mise en page, c'est-à-dire la distribution des articles. Les pages 2 et 3 sont là, vous êtes satisfaite, on peut *tirer*.

Il n'y a, dans tout ce travail, on en conviendra, rien qu'une femme cultivée, débrouillarde, ne puisse faire. J'ajouterai que dans la plupart de nos grands journaux, c'est une femme qui répond au téléphone; une femme aussi prend les dépêches destinées à la rédaction. On me permettra ici de faire un compliment aux deux sténographes femmes chargées, au *Journal de Genève* et à la *Tribune de Genève*, de prendre les dépêches au téléphone; elles sont remarquables par leur calme, leur habileté, leur compréhension, leur connaissance de toutes choses...

Il va sans dire que, dans un grand journal, le travail est réparti entre plusieurs personnes: le directeur, qui imprime à la publication son unité de doctrine, sa nuance, qui, comme un chef d'orchestre, donne le ton aux divers collaborateurs, autant que faire se peut dans un pays où les individualités sont si développées, les courants si variés, les tendances si nombreuses; les rédacteurs chargés de la politique étrangère, de la politique suisse, des affaires locales; les reporters sont à la recherche des nouvelles; des spécialistes traitent les questions littéraires, musicales, artistiques, militaires, ouvrières, agricoles, sociales, économiques; le secrétaire de rédaction coordonne et proportionne toutes ces matières disparates, fait la mise en page, reçoit les visites et expédie la correspondance courante, joue le rôle d'agent de liaison entre la rédaction et l'administration. Dans ce domaine comme ailleurs, règne la division du travail, d'autant plus nécessaire que la profession de journaliste exige un savoir encyclopédique et réponse à tout.

L'après-midi est consacrée à la lecture des confrères, à la préparation des articles de fond pour le lendemain, à l'expédition des affaires courantes, à la correspondance, aux visites, toujours nombreuses, rarement intéressantes. Vous ne pouvez vous faire aucune idée du défilé disparate, étrange, curieux, navrant, comique aussi, de visites que reçoit une rédaction; les amis, d'abord, puis les importuns, qui se croient obligés d'interviewer de temps à autre les journalistes; il y a les amis politiques, nombreux au moment des élections, surtout s'ils sont en liste; ils ne sont jamais contents de la politique du journal, trouvent les articles trop violents ou trop doux et oublient ensuite le chemin de la rédaction, jusqu'au prochain scrutin. Voici la longue théorie des artistes, comédiens, chanteurs, peintres, sculpteurs, venant solliciter un peu de réclame, un compte-rendu sympathique, en vous faisant croire que leur avenir en dépend; voici la calamité, surtout dans les petites villes; le père et la mère de la jeune — je n'ose dire artiste — qui fera ses débuts dans la prochaine soirée de l'Union Instrumentale; pour rien au monde, si vous tenez à votre tranquillité, il ne faudra dire qu'elle n'est pas dans la plénitude de son talent et qu'elle a quelque chose encore à apprendre. Une mère vient, les yeux en pleurs et toute tremblante, vous supplier de ne pas parler du détournement que vient de commettre son enfant... Et je n'en finirais pas d'énumérer! Un bureau de rédaction est un monde en petit; toute l'humanité y passe, avec ses beautés et ses laideurs; c'est une remarquable école de vie, où se perdent rapidement les illusions — il en reste toujours assez; — les choses et les gens surtout s'y révèlent tels qu'ils sont, avec leurs mesquineries, leurs petits intérêts; on y apprend à faire son devoir malgré les reproches et les injures. C'est pourquoi une femme, après quelques années de journalisme, en sortira singulièrement mûre, mieux armée pour la lutte et la vie...

Revenons à notre journaliste; si elle n'est pas à son bureau, l'après-midi, c'est qu'elle assiste à quelque assemblée de société historique, agricole, d'utilité publique, de bienfaisance, dont il faut sur-le-champ faire le compte-rendu. Le soir, c'est le Conseil communal, le théâtre, la conférence, le concert. Elle rentre chez elle, l'esprit vidé par un travail cérébral intense pour se remettre à sa table de travail et parler du spectacle de la soirée, en se rappelant que toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout dans un petit pays comme le nôtre, où tout le monde se connaît... Et le lendemain, elle recommence...

(*A suivre.*) SUZANNE BONARD.

Assurance-maternité

On sait que le Conseil Fédéral a décidé de ne pas adhérer à la Convention de Washington concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement, mais de mettre à l'étude l'introduction de l'assurance-maternité et de nommer à cet effet une Commission. Celle-ci s'est réunie pour la première fois à Berne les 4 et 5 mars sous la présidence de M. Rufenacht, directeur de l'Office fédéral des Assurances sociales. Le temps n'est plus, heureusement, où des questions touchant aussi directement les femmes que celle de l'assurance en cas de maternité se discutaient sans que leur voix se fît entendre, et sans que leur expérience fût consultée. La Commission composée de 16 membres comprend trois femmes : Mme Schmid-Schrieber, inspectrice scolaire à Kriens (Lucerne), Mme J. J. Gourd, déléguée de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et Mlle S. Brenner, déléguée de la Fédération des Sociétés suisses d'employés (Genève). Peut-être le nombre des membres féminins de cette Commission fédérale aurait-il pu être un peu plus élevé étant donné le sujet et le but de ses délibérations, mais, même dans ces conditions, le grand intérêt du travail accompli par des Commissions mixtes est à relever, ainsi que la preuve de plus apportée à la valeur de notre principe : que l'homme et la femme doivent collaborer en tout pour le bien de la société et de l'Etat, comme pour celui de la famille.

Les thèses formulées par l'Office des Assurances sociales ont été acceptées en substance, et les propositions suivantes serviront pour l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'assurance-maternité :

1. L'assurance-maternité sera développée lors de la prochaine revision de l'assurance-maladie, dont elle fera partie intégrante. Elle sera déclarée obligatoire pour les classes de la population qui seront soumises à l'obligation de l'assurance en cas de maladie, obligation qui, si possible, devra comprendre la population tout entière.

On a estimé en effet que, non seulement les femmes en âge d'avoir des enfants, mais toute la population, hommes et femmes, célibataires et gens mariés, devaient participer à cette assurance : les femmes, parce que, toutes à un moment ou un autre de leur vie pourraient, ou auraient pu être appelées à en profiter ; les hommes, parce que l'assurance-maternité constitue un bienfait pour toute la famille, que chacun d'eux peut se trouver dans des circonstances qui lui permettront d'en fonder une ; enfin, d'une manière générale parce que l'assurance-maternité constitue une mesure d'hygiène publique d'une portée étendue.

2. L'assurance-maternité accordera le traitement médical, les médicaments et les soins de la sage-femme, ainsi que d'autres prestations d'assistance, en espèces et en nature, en faveur de la femme enceinte, de la mère et de l'enfant.

Il y a lieu de faire remarquer ici le progrès que constitue l'adjonction des soins de la *sage-femme* aux dispositions de la loi actuelle sur l'assurance-maladie, qui ne prévoit pour les accouchements que ceux du *médecin*. Quelques caisses mutuelles l'avaient déja adoptée, mais la généralisation de cette mesure est excellente. Nombre de femmes, dans les milieux populaires, et à la campagne en particulier, ne recourent pas volontiers aux soins d'un médecin lors de leurs couches; elles seront grandement soulagées par l'obtention gratuite de ceux de la sage-femme. Peut-être y a-t-il aussi dans cette mesure un moyen de relever, dans certains cantons, le niveau de la corporation des sages-femmes.

Il nous paraît excellent aussi de supposer pour la mère et le nourrisson des prestations en *nature*, si elles sont préférées. On ne sait pas toujours en effet si l'indemnité en espèces leur sera bien effectivement consacrée, tandis que des objets de layette, des fortifiants, des aliments spéciaux, une aide dans le ménage pendant que l'accouchée est alitée, sont autant de moyens de contribuer à son rétablissement et à la prospérité de l'enfant.

3. Les ressources nécessaires seront fournies par les primes perçues sur toutes les personnes soumises à l'obligation de l'assurance et par les contributions de la Confédération, des cantons et des communes réparties de manière à atténuer les inégalités sociales. La Confédération favorisera en outre l'allaitement maternel par une indemnité.

Ce qui signifie que des contributions fédérales, cantonales et communales serviront au payement ou à la réduction des cotisations des assurés appartenant à certaines classes déterminées de la population. La prime d'allaitement qui est actuellement de 20 francs (art. 14 de la loi de 1911) pour toute mère qui nourrit elle-même son enfant pendant dix semaines devrait être augmentée, car elle ne correspond plus actuellement à ce qu'elle représentait en 1911.

Le représentant du corps médical à la Commission a protesté contre la proposition d'étendre l'obligation de l'assurance à la population entière, et a demandé que cette protestatien fût inscrite au procès-verbal. Ceci n'a pas lieu de nous surprendre, et correspond à l'opinion générale du corps médical vis-à-vis de l'obligation en matière d'assurance-maladie. Il faut espérer qu'un terrain d'entente se trouvera, et que les médecins ne voudront pas empêcher ni retarder par leur attitude la réalisation d'un progrès social aussi capital que celui-ci pour le bien de tous.

M. G.

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de l'étude en cours de M. Maurice Veillard sur : ***La question du cinématographe en Suisse.***

En réponse...

à ***Quelques simples calculs****, nous avons reçu, depuis la parution de notre dernier numéro, les encouragements suivants :*

Don anonyme, Genève	Fr.	20.—
Mme Ch. Genève, 2 abonnements	»	10.—
Mlle R. Vaud, 1 abonnement	»	5.—
Mme B. Vaud, 1 abonnement	»	5 —
Mme A. M. La Chaux-de-Fonds, don	»	3.—
M. T. Vaud, 1 abonnement	»	5.—
	Fr.	48.—
Première liste	Fr.	38.25
	Fr.	86.25

Nos plus chauds remerciements à ces amis dévoués qui comprennent les difficultés de notre situation et s'en préoccupent. Nous ne pouvons que souhaiter que leur exemple soit largement suivi. D'autres nous ont fait des suggestions intéressantes dont nous reparlerons dans notre prochain numéro.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

Une nouvelle Section, la 19me de notre Association, vient de se constituer définitivement à Moutier (Jura bernois), sous la présidence de Mme Garraux. Les meilleurs vœux à la nouvelle venue dans la famille suffragiste. Le Jura Bernois se distingue avec quatre Sections fondées depuis dix-huit mois seulement: Saint-Imier, Delémont, Porrentruy, et maintenant Moutier. Que de régions en Suisse pourraient suivre cet exemple!

Nouvelles des Sections.

Neuchâtel. — *Union féministe pour le Suffrage.* — M. le professeur de Maday, qui avait déjà, en décembre, exposé en conférence publique, sous les auspices de l'Union Féministe, les conventions de Washington et leurs conséquences pour les femmes, est entré plus avant dans son sujet dans sa deuxième conférence du 22 février. Il s'est appliqué en particulier à montrer comment les décisions prises à Washington seront introduites dans la législation fédérale. Comme toujours, M. de Maday a captivé son auditoire, en présentant avec vie et clarté des problèmes jugés ardus par le grand public.

De son côté, le Cercle Féminin a organisé une série de trois causeries qui ont été très goûtées. Le 31 janvier, Mlle Lévy est venue de Lausanne nous raconter ses souvenirs de Ch. Péguy, avec qui elle a, pendant six ans, collaboré aux *Cahiers de la quinzaine*. Conférencière spirituelle, douée d'une sensibilité exquise, qui, cependant, ne se laisse pas aveugler, Mlle Lévy a fait passer à son auditoire une heure charmante. Le 12 février, Mlle de Morsier nous apportait le récit à la fois pittoresque et sérieusement documenté de son voyage à Christiania, et de l'Assemblée du Conseil International des Femmes. Enfin, le 19 février, Mlle Serment a mis tout son cœur à nous entretenir des efforts qui sont tentés pour rattacher plus étroitement l'école à la famille.

E. P.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — Quand le calendrier annonce, comme cette année, Pâques à une date précoce, les séances de tout ordre se suivent et se pressent durant le mois de mars, afin de satisfaire à toutes les demandes et d'exécuter tous les projets avant cette trêve printanière. Aussi a-t-on, cette quinzaine, traité à l'Union les sujets les plus variés : philosophie avec M. Bennubi, dont les deux conférences sur Maine de Biran ont été très goûtées d'un nombreux public; littérature avec Mme Emilie Gautier, qui a spirituellement parlé, lors du thé de membres du 3 mars, de Mme de Maintenon à propos d'un livre récent; carrières féminines avec MM. Gardy et J. Ferrier, qui ont exposé de façon extrêmement documentée ce que les bibliothèques et les maisons d'édition offrent aux femmes comme carrières! — hélas! sans beaucoup de débouchés actuellement, vu d'une part le nombre restreint de bibliothèques importantes dans notre pays, et d'autre part la crise du livre, alors que d'autre part, ces carrières conviennent admirablement aux femmes; questions sociales à l'ordre du jour, enfin, lors de deux séances qui, malgré leur date rapprochée, ont réuni chacune un public nombreux et très vivement intéressé. Le 26 février, c'était la loi sur l'assurance scolaire obligatoire et l'attitude obstructionniste des médecins à son égard, qui a fait l'objet de débats, objectivement introduits par M. Uhler, président de la Caisse d'assurance scolaire, et M. le Dr Rilliet, mais plus personnellement utilisés par plusieurs médecins, qui ont saisi l'occasion pour venir abondamment exposer leur point de vue, de telle manière qu'il n'est plus possible d'accuser maintenant quiconque ne partage pas leur manière de voir de ne rien connaître à la situation! Le 5 mars, MM. Burklin et Martin-Achard, députés, ont courtoisement réédité pour le bénéfice d'un très nombreux public convoqué par l'Union la joute oratoire à laquelle ils s'étaient déjà livrés au Grand Conseil sur ce fameux Office du Logement, dont il est question plus haut. Nous attachons pour notre part une grande valeur éducative à des séances de ce genre, qui permettent aux femmes d'entendre des opinions opposées, les mettent à même de se faire une opinion personnelle réfléchie des questions qui agitent l'opinion publique, et dont par conséquent elles ne peuvent, sous aucun prétexte, se désintéresser. — L'Ouvroir a repris, du fait de la crise terrible de chômage, une activité qui rap-

AVE MARIA - ROMAN - - - - PAR MAGALI HELLO

Un beau volume in-8 de 128 pages, bien imprimé en belle grotesque large sur papier mou, léger, avec une planche hors texte en autotypie, broché en demi-reliure sous couverture de carton fantaisie.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION:

Le soussigné souscrit à exemplaire de **AVE MARIA** de **Magali HELLO,** édité par les soins de l'Imprimerie Courvoisier, à La Chaux-de-Fonds, chaque exemplaire numéroté et signé par l'auteur.

Prix de l'exemplaire en souscription, Fr. **5.**—

....., *le* .....

(Signature) .....

(Adresse exacte) .....

Prière d'adresser ce bulletin, affranchi de 5 ct. à :

Imprimerie COURVOISIER, « Edition Hello », LA CHAUX-DE-FONDS